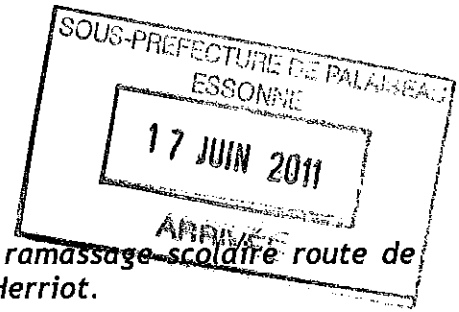


Bures-sur-Yvette



OBJET : *Réglementation du stationnement du bus de ramassage scolaire route de Chartres au carrefour avec l'avenue Edouard Herriot.*

ARRETE N° 044/2011

Le Maire de la Commune de Bures-sur-Yvette

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et des Régions ;
- VU les articles L 2122-28, L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;
- VU les articles R 110-2, R 411-2, R 411-25 à R 411-28, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49, R 414-14, R 417-10 du Code de la Route ;
- VU la nécessité de transporter les élèves du groupe scolaire Léopold Gardey à la piscine d'Orsay,
- **CONSIDERANT** qu'en raison du stationnement du bus de ramassage scolaire route de Chartres au carrefour avec l'avenue Edouard Herriot sur les places de stationnement longitudinales et dans le sens Gometz/Orsay, pour transporter les écoliers à la piscine d'Orsay, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1 : Une place de stationnement pour le bus sera réservée toutes les semaines au temps scolaire, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00.

Article 2 : Le stationnement est interdit et considéré comme gênant sur la place réservée au bus.

Article 3 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire pour l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

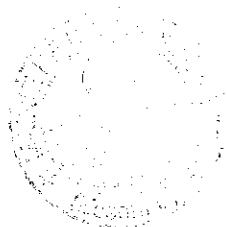
Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

HÔTEL DE VILLE

Article 5: Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Commissaire de Police des Ulis
- Monsieur le Major Rouvière du Poste de Police d'Orsay,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orsay,
- Monsieur le Chef du Groupement Nord du Service Départementale d'Incendie et de Secours de Palaiseau,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'Evry,
- Monsieur l'Ingénieur de la Direction Départementale de l'Equipement de Palaiseau,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay,
- Monsieur le Directeur de VISUAL ILE DE FRANCE

Fait à Bures-sur-Yvette, le **16 JUIN 2011**



Le Maire,

Jean-Francois VIGIER